



N° 5F / 1138 / MD-Z/SE/DDLP-SA

## COMMUNIQUE RADIO

Le Maire de la commune de Dassa-Zoumé communique :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds d'Investissement Agricole (FIA) du Projet d'Appui au Développement des Investissements Agricoles Productifs (PADIAP), la commune de Dassa-Zoumé lance un troisième Appel à Projets qui vise à recueillir des idées de projets portés par des promoteurs privés du territoire communal dans les domaines agrosylvopastoral et halieutique. Les promoteurs peuvent être des individus ou des structures collectives (Groupements, Organisations Professionnelles Agricoles, Clusters et autres coopératives, entreprises agricoles, ONG, associations) exerçants dans les filières :

- Filières avicole et cunicole (lapins) ;
- Filières végétales protéiniques & oléagineuses (soja, arachide, niébé, voandzou, doyi, etc.).

Les projets doivent prioritairement porter sur les initiatives de mobilisation de la ressource en eau, ainsi que sur les projets de production avicole, cunicole et/ou halieutique, ainsi que les projets de transformation des produits agro-alimentaire.

Les porteurs de projets peuvent soumettre leur candidature conformément aux conditions ci-dessous citées.

### **1. Liste des pièces à joindre au dossier**

- La fiche d'idée de projet privé à retirer (auprès du facilitateur du PADIAP ou au niveau des contacts cités ci-dessous) et à renseigner.
- Copie de l'acte de naissance ou de la pièce d'identité (valable pour les promoteurs individuels)
- Copie du récépissé d'enregistrement ou de l'acte de création ou du registre de commerce (valable pour les structures collectives privées).
- Tout acte de présomption de propriété foncière (si disponible à ce stade).
- Tout autre document utile.

**NB : le dossier de candidature doit être déposé sous plis fermé dans une enveloppe portant le nom et l'adresse du candidat.**

## **2. Conditions particulières**

- Justifier d'au moins 2 années d'existence légale (promoteurs collectifs) ;
- Justifier d'au moins 2 années d'expérience dans le domaine de son projet ;
- Disposer d'une superficie d'au moins de 2500 m<sup>2</sup> pour abriter les investissements objet de la demande de financement.
- Ne pas avoir plus d'un crédit d'investissement agricole en cours de remboursement auprès d'une banque ou IMF ;
- Ne pas être ni un employé(e) en activité (salarié(e) de l'Etat, d'une ONG ou du secteur privé) ni un(e) élu(e) dans les instances politiques à quelque niveau que ce soit ; la situation de l'employé à la retraite sera analysée en fonction de sa vulnérabilité par rapport à son revenu moyen annuel ;
- Promoteurs de la catégorie « entreprise agricole » : Entreprise légalement constituée (RCCM, IFU) avec un chiffre d'affaires annuel d'au moins 20 millions FCFA et impactant une masse importante de producteurs (y inclus transformateurs) individuels ou collectifs en amont, Ou Exploitants avec des emblavures supérieures à 20 hectares.

## **3. Date et lieu de dépôt de l'appel à idées de projets**

Date limite de dépôt des candidatures	<b>Vendredi 31 juillet 2026 à 17h 00 mn</b>
Lieu de dépôt des candidatures	Secrétariat Administratif de la Mairie de Dassa-Zoumé

Pour toutes informations complémentaires, veuillez consulter l'avis d'appel à idée de projets affiché au niveau de la Mairie, de la Cellule Communale ATDA4 et des secrétariats des arrondissements de la commune ou contacter le **0196203824, 0197475487, 0167988484, 0197393515.**

Le Maire invite donc tous les porteurs de projets de la commune remplissant les conditions ci-dessus énumérées, à soumettre leur candidature dans le délai convenu.

**NB : les candidatures féminines et des personnes vivantes avec une situation de handicap sont fortement attendues.**

Fait à Dassa-Zoumé, le 1<sup>er</sup> Juillet 2026

  
**Le Maire**  
  
**Okry Kadoukpè Armand LAWIN**